

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE
PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du Mercredi 18 octobre 2017

Présents : Céline Bonneau-Fachin, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé avec pouvoir :

Excusé, absent :

Monsieur Christophe Labrousse indique que le quorum étant atteint, la réunion commence à 20h00 et donne la parole à Maximilien Gout de la FREDON pour une restitution du plan d'entretien des espaces publics de la commune.

Madame Fabienne Manguy rejoint la réunion.

Après avoir fait un rappel des réglementations, Monsieur Gout présente un état des lieux. Il propose ensuite une gestion différenciée selon les espaces.

Il faudra accepter plus de flore spontanée, mais aussi prévoir l'aménagement de certains espaces afin d'anticiper la gestion de ces lieux. Il est également nécessaire, en cas de travaux, de réfléchir au préalable aux différentes possibilités afin de faciliter l'entretien ultérieur.

La commune est déjà engagée dans la protection de l'environnement ; des démarches sont déjà mises en œuvre ; il est tout de même nécessaire que les élus continuent de porter ce message d'une même voix. Les administrés doivent être sensibilisés à cette démarche.

La présentation se termine à 21h.

Monsieur Gout quitte la réunion et Monsieur le Maire propose de reprendre la réunion du conseil dont il en rappelle l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Ouverture des commerces de détails les dimanches en 2018.
- Présentation du rapport de la CLECT concernant les attributions de compensation définitive qui seront versées par la Communauté de communes.

Les membres du conseil approuvent ces ajouts.

Madame Céline Bonneau-Fachin est nommée secrétaire de séance.

02 – Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 13 septembre 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2017.

03- Virement de crédits sur le budget zone artisanale

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour le budget zone artisanale ; en effet, nous avons une régularisation (de 0,32 €) de TVA à effectuer.

Il propose l'écriture suivante pour répondre à cette obligation.

658 : +10 €

615228 : - 10 €

Après avoir entendu la présentation, les membres du conseil :

- Approuvent les virements de crédits proposés
- Autorisent le maire à signer les documents nécessaires et les transmettre aux différents organismes.

04 – Prise de la compétence Gemapi : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations par la Communauté de Communes

Monsieur le maire indique que le 11 septembre dernier, la communauté de communes a décidé de prendre la compétence GEMAPI à partir du 1er janvier 2018.

Les communes doivent maintenant émettre un avis sur cette prise de compétence.

Il faut également émettre un avis sur l'adhésion au Syndicat Dive du Sud pour la vallée du Clain (1,13 km² pour la fin de l'année 2017, adhésion « gratuite » pour faciliter la prise de compétence de la communauté de communes au 1er janvier 2018)

Madame Fabienne Manguy demande si cela va permettre une gestion globale.

Monsieur Christophe Labrousse répond par l'affirmative.

Après en avoir débattu les membres du conseil :

- Approuvent la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de communes au 1er janvier 2018
- Approuvent l'adhésion de la commune au Syndicat Dive du Sud pour la fin de l'année 2017.

05- Suite du dossier projet territorial

Monsieur Christophe Labrousse indique que lundi 16 octobre, il s'est rendu avec Madame Françoise Butré, à une réunion à Chail où ils sont arrivés avec le courrier qui reprenait les propositions du conseil municipal de notre commune. Monsieur le maire en fait la lecture suivante.

La commune de Saint-Léger-de-la-Martinière s'est réunie ce mercredi 11 octobre 2017 afin d'évoquer le sujet suivant : « La commune nouvelle ».

A l'unanimité des membres présents (12 sur 13 ; la personne présente ayant également donné son aval), les élus sont favorables aux fusions des communes au sein de notre territoire mellois.

Cependant, au vu de la position de Tillou et des conséquences qu'il faut en tirer, les scénarii proposés ne nous satisfont pas pour le territoire. A l'unanimité, nous souhaitons la fusion des 8 communes partantes en une seule commune : Paizay-le-Tort, Mazières-sur-Béronne, Saint-Martin-les-Melle, Melle, Saint-Léger-de-la-Martinière, Chail, Saint-Vincent-la-Châtre et Sompt. Cela nous semble cohérent à de nombreux points :

- ces communes sont partantes pour la fusion : c'est ce que j'appelle la solidarité territoriale (ne pas vouloir fusionner avec telle ou telle commune pour fonder une commune nouvelle, ce serait un message de départ négatif)
- il y a une cohérence territoriale
- certaines mutualisations existent déjà entre certaines communes
- il y a une équité territoriale entre la ruralité et l'urbanisation (entre la campagne et la ville)
- il ne faut surtout pas oublier l'imbrication des réseaux souples et routiers (électricité,

assainissement...)

- le pôle économique est cohérent
- le monde rural a toute sa place au sein de la fusion
- cela crée une commune équilibrée à bien des niveaux
- pourquoi ne pas y aller tous ensemble étant donné que nous finirons par être réunis un jour ou l'autre, sûrement à l'échelle de l'ancien canton mellois ?

De nombreux points ont été soulevés, point que je vais vous relater ce soir :

- nécessité de se faire accompagner d'un animateur (à recruter pour quelques mois) pour animer et travailler à la construction de ce projet (demander à l'AMF ou au Centre de Gestion).

Cela donnera du sens au débat pour construire ce projet territorial. Conduire un tel dossier ne s'improvise pas, ni techniquement, ni politiquement. Ce projet doit être avant tout un projet collectif et partagé pour que la réussite soit au rendez-vous ! Très sincèrement, on ne sait pas trop où l'on va ?

- La méthodologie sera capitale pour mener ce projet. Oui, il faut commencer par la charte tous ensemble en interrogeant également les conseils municipaux. Et on ne vote pas sans l'aval de nos conseils municipaux : c'est légitime pour négocier un tel virage !
- Il faut démarrer par un état des lieux approfondi de chaque domaine. Par exemple, concernant nos agents, savoir où chacun en est (âge, départ à la retraite, compétences actuelles, compétences qui peuvent être développées, est-ce que l'on embauche suite à un départ à la retraite ?, imaginer des scénarii de mutualisations, etc.).
- il faut développer les organisations, c'est-à-dire préparer des pôles communs entre les adjoints en charge d'une même commission qui se réuniraient pour travailler sur la future organisation de ladite commission au moment de la fusion.
- présenter à tous une cartographie des budgets de la commune.
- Avoir une politique commune.
- Organiser une réunion avec tous les conseils municipaux où chacun pourra exprimer ses attentes.
- Enfin, l'information (pas uniquement à la fin du process) des habitants doit être sérieusement mise en place ; n'oublions pas que nous devons travailler dans une démarche participative.

Si nous devons mettre une année de plus à la construction de cette fusion, ce ne sera pas trop grave, surtout que nous risquons de rester élus jusqu'en 2021 (source officielle de l'AMF).

Voilà notre position ce soir concernant ce dossier qui nous tient tous à cœur !

Sur ces quelques mots, vous comprendrez pourquoi nous ne prendrons pas part au vote de ce soir si les scénarii proposés restent en l'état car cela ne reflète pas ou plus ce que nous souhaitons pour l'avenir de notre territoire. Nous choisissons l'ambition et la vision à plus long terme par rapport à toutes les mutations qui sont en train de s'opérer au sein de notre société, donc de notre territoire.

Après cette lecture, Monsieur le Maire informe les élus des informations qui ont été données à cette réunion.

Les communes de Saint-Génard et Pouffonds travaillent ensemble pour former une seule commune et ne viennent donc pas à ces réunions.

Maisonny et Saint-Romans-les-Melle ne veulent pas se regrouper pour l'instant.

Chail, Saint-Vincent-la-Châtre et Sompt veulent se regrouper ensemble, mais pas avec d'autres communes pour l'instant et cela, au 1er janvier 2019.

Elles ne veulent pas intégrer Saint-Léger à ce regroupement car elles ne nous considèrent pas comme une commune rurale.

Mazières-sur-Béronne et Paizay-le-Tort parlent de se regrouper, mais elles seront à moins de 1 000 habitants ; donc il semblerait que cela ne soit pas suffisant pour répondre aux critères de loi NoTRE.

Saint-Martin-les-Melle et Melle vont commencer à travailler ensemble dès le 8 novembre pour une commune nouvelle effective au 1er janvier 2019.

Saint-Léger-de-la-Martinière est une enclave au milieu de tous ces projet ; il est donc impossible que nous restions isolés, la Préfecture au vu de la loi NoTRE, va nous obliger à nous regrouper car une commune seule et enclavée n'est pas autorisée par la loi.

Lors de la réunion, la proposition de Saint-Léger de regrouper l'ensemble des communes de l'ancien canton de Melle n'a pas été acceptée.

Madame Fabienne Manguy rappelle que les communes rurales qui avaient indiqué être d'accord pour former une commune nouvelle avec nous ne le sont plus, mais Melle et Saint-Martin n'ont pas dit qu'elles ne voulaient plus de nous et il faut se regrouper.

Monsieur Pascal Brunet indique que, pour lui, nous allions de toute façon avec Melle, donc il ne voit pas le problème.

Monsieur Christophe Labrousse précise que nous avons également parlé d'y intégrer les communes de Chail et Saint-Vincent-la-Châtre et, comme ces dernières ne le veulent plus, il souhaite demander l'avis du conseil municipal.

Il ajoute qu'en tant que maire, il souhaite un regroupement avec Melle et Saint-Martin-les-Melle. Une délibération de principe a été prise par ces deux communes pour permettre un travail dès le début novembre.

Monsieur Alexandre Ribot trouve que cette décision est précipitée.

Madame Fabienne Manguy souligne qu'il y a maintenant deux ans que ce sujet est abordé au conseil.

Madame Françoise Butré indique que les différents conseils ont abordé ce sujet lors de leurs réunions de conseil.

Madame Fabienne Manguy et Monsieur Pascal Brunet soulignent qu'il faut délibérer aujourd'hui pour pouvoir intégrer le groupe de travail de Melle et Saint-Martin dans l'optique de créer une commune nouvelle avec elles.

Monsieur Cédric Bricaud demande si, ensuite, la commune n'est pas d'accord, elle pourra revenir sur sa décision ?

Monsieur Christophe Labrousse indique que, pour l'instant, c'est une délibération de principe.

Madame Fabienne Manguy indique que, pour elle, si on rejoint le groupe de travail, c'est bien pour travailler ensemble.

Monsieur Christian Vezien pense que, dans quelques années, il n'y aura plus de mairies déléguées par manque de budget.

Monsieur Christophe Labrousse précise que, si l'on est acteur dès le départ pour travailler sur la charte, de nombreux points seront abordés et notés noir sur blanc, ce qui permettra de partir sur des bases claires.

Monsieur Alexandre Ribot demande ce qui se passera si la charte n'est pas acceptée par les membres du conseil.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'elle sera validée au fur et à mesure de son état

d'avancement.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il sera quand même nécessaire de mutualiser, transférer. Si on laisse Melle et Saint-Martin travailler sans nous, quand Saint-Léger arrivera contrainte et forcée, car ce sera le cas, nous n'aurons rien à dire, nous subirons ce qu'elles auront travaillé ensemble.

Monsieur Christian Vezien pense que ça va trop vite.

Monsieur Christophe Labrousse indique que si on veut avoir un certains poids dans les décisions, il faut commencer à travailler ensemble.

Monsieur Alexandre Ribot souligne que ce n'est pas le fait de travailler ensemble qui le gêne, mais c'est d'aller vers la commune nouvelle.

Monsieur Christophe Labrousse répète et précise que des communes nouvelles vont démarrer au 1er janvier 2019 et nous, nous serons enclavés, nous n'aurons donc pas le choix de nous regrouper. Il faut donc commencer dès maintenant pour ne pas subir.

Monsieur Christian Vezien pense que, si c'est une obligation de la Préfecture, les habitants n'auront pas le choix, le commune ne pourra pas avoir de reproches, ce qui ne va pas être le cas si la commune commence le travail de rapprochement avec les communes de Melle et Saint-Martin dès maintenant.

Monsieur Christophe Labrousse indique que les dotations de l'Etat baissent et que, si l'on n'entre pas dans le cercle maintenant, on ne pourra rien demander, nous devons subir et les habitants pourraient aussi nous le reprocher.

Madame Dany Nivelles demande ce que ça change concrètement pour les habitants ?

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faudra choisir par rapport à l'ouverture de la mairie, tout ce qui concerne l'état civil (mariages...). Tout cela devra être précisé dans la charte.

Il précise également que, dans quelques années, il sera difficile d'entretenir la commune (le PATA, le broyage coûtent cher), mais aussi payer les agents avec le budget de plus en plus contraint. Les charges fixes ne baissent pas, mais les recettes, elles, baissent.

Madame Fabienne Manguy précise que nous n'avons plus la liberté de conduire des projets à cause du budget trop limité.

Monsieur Christophe Labrousse précise qu'au départ il ne croyait pas à ce projet de commune nouvelle, mais aujourd'hui il y croit. Il faut dire que nous aurons déjà du mal à boucler le budget cette année, et, si ce n'est pas le cas l'année prochaine, nous serons sous tutelle de la Préfecture.

Afin de passer au vote, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de se positionner sur la volonté de créer ou non une commune nouvelle Melle, St Martin-les-Melle, St Léger-de-la-Martinière et d'y travailler pour faire aboutir ce projet par délibérations concordantes de nos conseils municipaux respectifs avant le 1er octobre 2018 pour être effective au 1er janvier 2019.

La charte à établir en commun devant garantir à chacune de nos communes l'élaboration des projets en cours d'ici la fin de la mandature en toute transparence et dans le respect de nos capacités budgétaires.

Laisser cette configuration géographique cohérente ouverte aux communes limitrophes souhaitant intégrer par délibération concordante cette commune nouvelle.

Un premier groupe de travail pouvant être constitué du Maire accompagné de trois ou quatre conseillers.

Au regard des éléments soumis à nos échanges et nos débats, êtes-vous favorables :

- à engager notre collectivité et à voir aboutir la future commune nouvelle Melle-St Martin-St Léger au 1er janvier 2019 ?
- à la mise en place d'un comité de pilotage entre les communes de Melle-St Martin-St Léger ?
- à travailler à la rédaction d'une charte correspondant à nos interrogations, respectant les projets de chacun et concrétisant notre volonté de construction ?
- à constituer un groupe de travail ?
- à ouvrir aux communes limitrophes la possibilité d'intégrer cette construction de commune nouvelle après délibération concordante ?

Le vote à lieu à bulletin secret.

Vote pour : 8

Vote contre : 3

Blanc ou nul : 2

Le processus de création de la commune nouvelle Melle-St Martin-St Léger est accepté à la majorité des votes exprimés

06- Organisation du repas des aînés

Monsieur Christophe Labrousse passe la parole à Madame Astrid Sublen pour faire le point sur l'organisation du repas des aînés qui aura lieu samedi 4 novembre à 12h30. Elle indique que les tables seront installées le vendredi après-midi puisque la salle n'est pas utilisée. Ce sont le conseil des sages et le CCAS qui ont choisi le menu dans les propositions du traiteur.

07- Organisation des cérémonies du 11 novembre

Pour les commémorations du 11 novembre, le rendez-vous aura lieu comme d'habitude à 10h30 à La Martinière, puis à 11h à Saint-Léger.

Monsieur Christophe Labrousse propose ensuite de faire le point sur le travail des différentes commissions et passe la parole à Madame Françoise Butré.

Tour de table des différentes commissions

Madame Françoise Butré présente le travail effectué avec le cabinet Métais.

Il sera nécessaire de classer les parcelles AC 67-68-70-101, AD 18-103-163, AH 5-113-116, C 930, ZB 16, ZD 15-21, ZE 48, ZI 32-4, ZK 21, ZM 34, ZO 40, ZN 3-9, ZR 85-114, ZY 48 en voirie, un acte administratif sera nécessaire.

De classer en parcelle avec document d'arpentage les parcelles AB 184, C 906-926, ZB 8.

De rétrocéder la AC 87 par l'intermédiaire d'un acte administratif à la mairie de Melle.

Un acte notarié sera nécessaire pour la parcelle C 954 et I 137 (régularisations à effectuer).

D'autres questions ont également été évoquées à la commission et d'autres décisions seront à prendre ultérieurement.

Après en avoir débattu :

- les membres du conseil approuvent ces propositions
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires

Elle indique ensuite que le bulletin municipal est chez l'imprimeur ; il sera à distribué dans une

semaine environ.

Monsieur Pascal Brunet évoque les panneaux d'affichages où les conseillers devaient mettre les documents envoyés par la mairie. Il a pu constater que plusieurs n'ont pas toutes les informations ; il est nécessaire que chacun fasse ce petit travail pour que tous les habitants de la commune possèdent le même niveau d'information.

Monsieur Christophe Labrousse ajoute que certaines personnes, lors de la réunion publique, ont indiqué ne pas avoir eu l'information dans le panneau d'affichage. Il demande à chacun d'afficher les informations qui doivent être aux panneaux d'affichage et qui sont transmises par la mairie ; chacun autour de cette table s'y est engagé.

Madame Astrid Sublen assistée de Céline Bonneau-Fachin présentent le programme du téléthon. Il y aura de la marche, de la peinture, un repas choucroute le 9 décembre au soir.

Monsieur Cédric Bricaud informe que la commission bâtiments s'est réunie, et qu'il a été question du bâtiment Polo. Une rencontre a eu lieu avec Deux-Sèvres Aménagement qui pense qu'un aménagement est possible grâce à la mise en place d'un bail emphytéotique. La commune serait le porteur de projet, mais cela ne nous coûterait rien. En échange du travail de DSA, la commune devra juste verser une redevance (0,50 € par m²), mais au bout de 25 ans, les bâtiments reviennent à la commune. Tout cela sera à étudier.

Monsieur Cédric Bricaud évoque ensuite le projet lotissement et indique que, comme il y a plus de 2500 m², il est obligatoire de faire appel à un architecte pour le découpage des parcelles.

Il informe également qu'il a rencontré Monsieur Patrick David, mais qu'il n'est pas facile pour eux d'envisager un déménagement dans les mêmes locaux que le foyer rural ; en effet, ils ont régulièrement des réunions et la salle est trop petite. Il reste toutefois ouvert à toute proposition.

En ce qui concerne Dominique Dubois pour Panabio, il utilise presque toute la superficie du bâtiment et, surtout, il a besoin de chauffage pendant au moins 3 semaines.

Bidouille et informatique, eux, ne souhaitent pas rester un hiver de plus dans ce bâtiment.

Monsieur Pascal Brunet précise que le problème ce n'est pas les occupants, mais le chauffage que l'on paie.

Monsieur Cédric Bricaud se demande s'il ne faut pas laisser le chauffage pour cette année car on ne sait pas où mettre les occupants, ce qui laissera un peu de temps pour envisager autre chose.

Différentes solutions sont proposées comme l'aménagement d'un local au dessus de celui de l'école de musique du Pays Mellois.

Monsieur Pascal Brunet informe qu'il faut savoir qu'il y a régulièrement des réunions avec un nombre assez important de personnes et qu'il est nécessaire d'avoir des sorties de secours, prévoir des commissions de sécurité....

On sait que Bidouille et informatique n'est pas partisan d'un algeco car trop facile pour les effractions, mais Melle, par exemple, avec le Méliá a fait un travail important d'aménagement, cependant, cela a un coût élevé.

Il faut étudier le budget et voir s'il est envisageable de faire quelque chose de similaire, ce qui donnerait du travail en particulier pour l'agent qui est chargé des bâtiments. Il faut, pour l'instant, laisser le chauffage et étudier les différentes solutions.

L'enrobé sur l'avenue Pineau commencera normalement la semaine prochaine et la fin des travaux est prévue fin octobre.

Monsieur Alexandre Ribot indique qu'il faut faire un constat d'huissier après la fin des travaux pour en constater l'état.

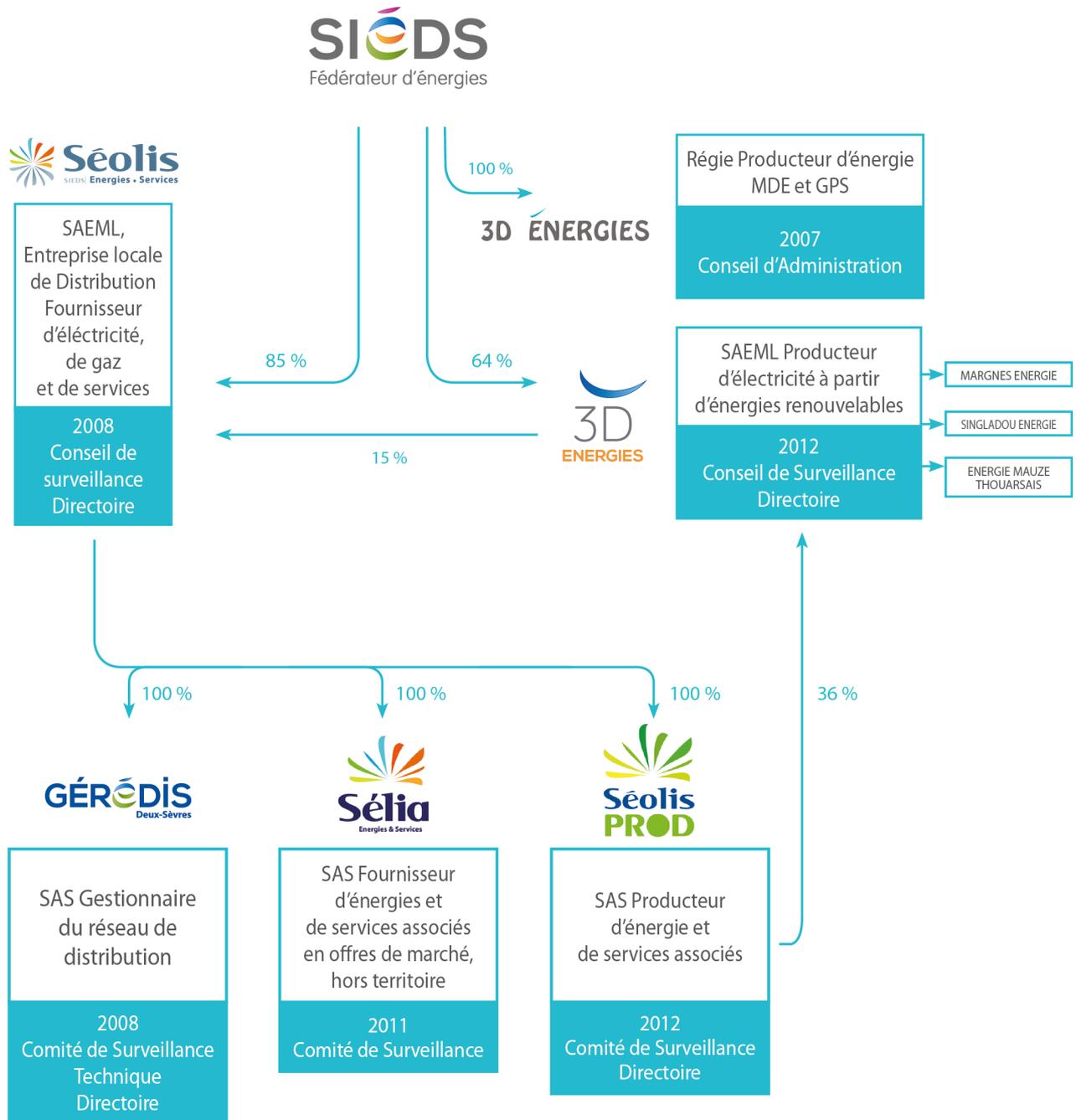
Monsieur Pascal Brunet informe que les travaux à l'Erpinière sont terminés ; le fauchage des bords de route commencera lundi.

En ce qui concerne les demandes de prestations pour le fauchage, la commune ne va pas se lancer seule, il faut faire des demandes avec Melle et Saint-Martin.

Le tivoli de l'Épine se démonte mercredi prochain.

09- Questions diverses

Monsieur Pascal Brunet informe qu'il a participé aux rencontres du SIEDS et explique les différences entre SIEDS, Séolis, Gérédis...



Madame Micheline Guérin a participé à une réunion du syndicat d'eau de Lezay : à retenir une augmentation des abonnements d'environ 3 € et de 5 centimes sur le tarif de l'eau.

Ouverture des commerces de détails les dimanches en 2018

Monsieur Christophe Labrousse indique que Super U a adressé un courrier demandant les 5 dimanches qui pourront être ouverts en 2018.

En effet, la commune doit, par arrêté, fixer les dimanches où les commerces de détail peuvent ouvrir et faire travailler les salariés toute la journée pour 2018, et ce avant le 31 décembre 2017 (Articles L3132-26 et R3132-21 du Code du travail).

Au vu du calendrier 2018, les membres du Conseil proposent une ouverture possible les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Après délibération :

- cette proposition est approuvée à l'unanimité
- les membres du conseil autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires

Présentation du rapport de la CLECT concernant les attributions de compensation définitive qui seront versées par la Communauté de communes

Suite à la réunion de la CLECT le 2 octobre, le vote des attributions de compensation ont été votées sur les mêmes bases que les compensations provisoires adoptées le 9 février dernier, ce qui représente pour notre commune la somme de 361 679 €.

Ce rapport doit maintenant être soumis au vote du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du rapport, les membres du conseil

- approuvent le rapport de la CLECT du 2 octobre qui a voté les attributions de compensations qui seront versées aux communes par la communauté de communes.
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires

Monsieur Pascal Brunet indique qu'en ce qui concerne le rassemblement des St Léger, des réunions régulières ont lieu, des demandes de financement sont effectuées auprès de nombreux organismes. Le projet avance normalement.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 6 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h55.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU